170135.22
416/120
401,

N° 401.629

M. Stigler

Fig. 1

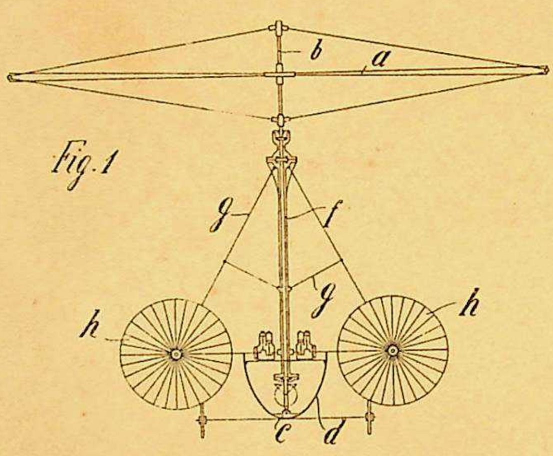

Fig. 2

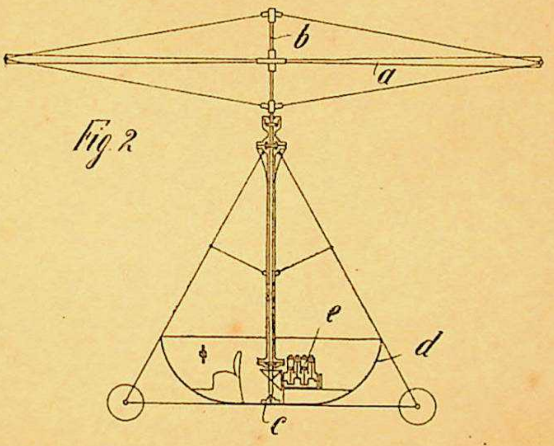

Fig. 3

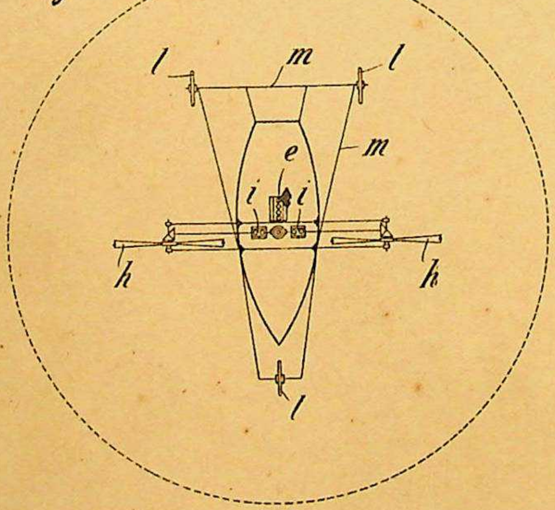

Fig. 5

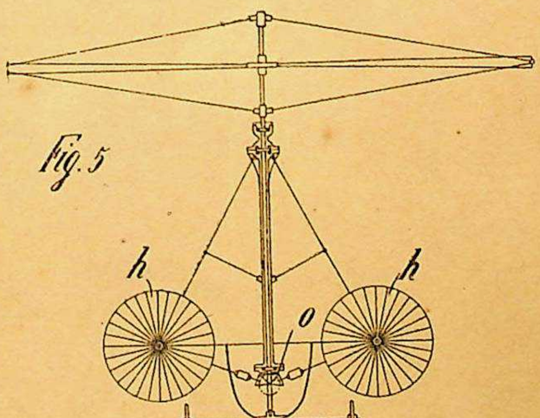

244/25

Pl. unique

Fig. 4

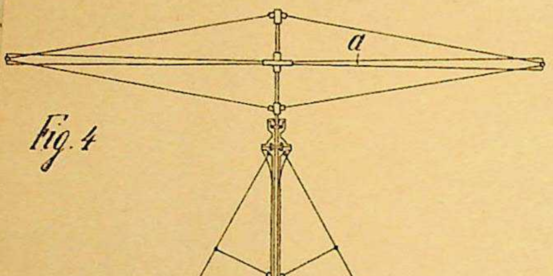

Fig. 7

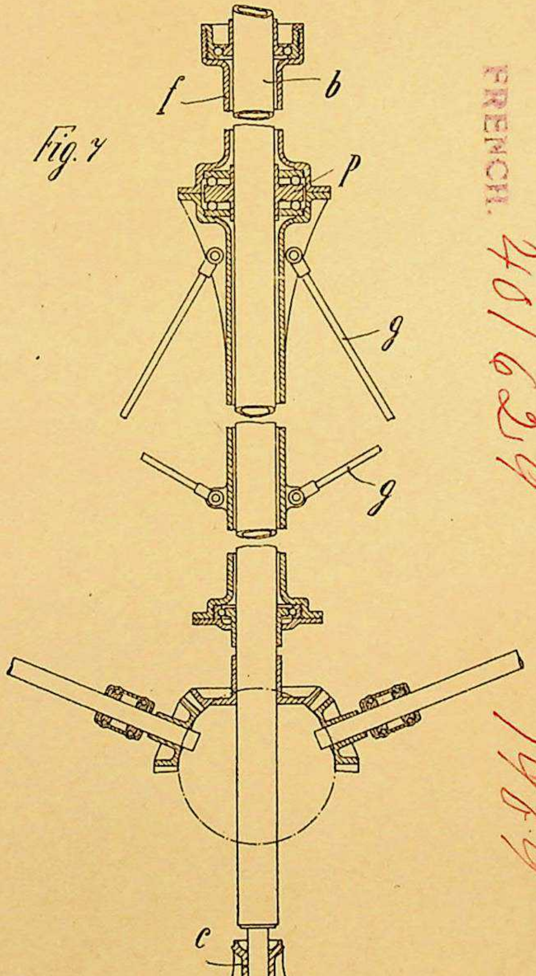

Fig. 6

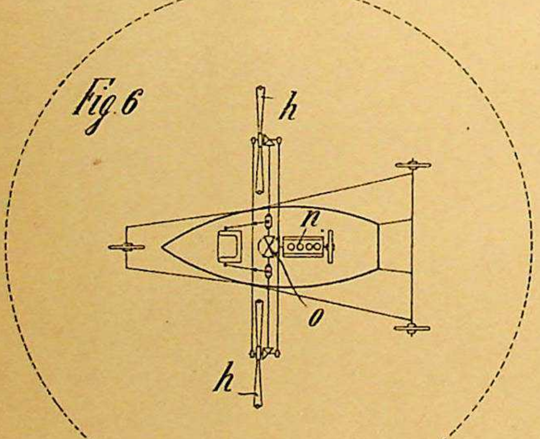

FRENCH. 401,629 1909

FRENCH. 401,629 1909

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

VI. — Marine et navigation.

3. — Aérostation, aviation.

N° 401.629

LIBRARY JAN 17 1910 DUPLICATE

Navire aérien dirigeable.

M. Massimo STIGLER résidant en Italie.

Demandé le 1er août 1908.

Délivré le 2 août 1909. — Publié le 6 septembre 1909.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Cette invention a pour objet un navire aérien dirigeable dénommé aéroplane, dans lequel l'ascension est effectuée par un propulseur horizontal supérieur, dont la grandeur est telle qu'il peut servir également comme parachute. Au propulseur supérieur est suspendue la nacelle aux deux côtés de laquelle sont adaptés des propulseurs qui servent à la direction du navire aérien. La caractéristique essentielle de l'invention réside dans le fait qu'en principe les trois dits propulseurs seulement servent à actionner et à diriger l'aéroplane.

Les dessins représentent deux exemples de réalisation de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une coupe transversale verticale partiellement en élévation.

La fig. 2 est une coupe longitudinale verticale partiellement en élévation.

La fig. 3 est un plan de la fig. 1.

La fig. 4 est une coupe longitudinale verticale partiellement en élévation.

La fig. 5 est une coupe transversale verticale partiellement en élévation.

La fig. 6 est un plan de la fig. 4.

La fig. 7 est une coupe verticale par l'axe de support de la nacelle.

Dans l'exemple d'exécution conforme aux fig. 1 à 3 un propulseur aérien horizontal *a* est fixé à un arbre vertical *b* qui est seulement implanté dans un palier à crapaudine *c* placé sur le fond de la nacelle *d* et est actionné par les moteurs *e*. Autour de l'arbre *b* le fourreau *f* est suspendu sur des coussinets à billes *p* et est guidé en haut et en bas par d'autres coussinets à billes; à ce fourreau *f* le navire *d* est suspendu à l'aide de tringles *g*. Latéralement au navire *d* sont disposés deux propulseurs aériens verticaux *h*, qui peuvent être mis en rotation par les moteurs *i*; *l* sont les roues servant au lancement et qui soutiennent le châssis *m*.

Le propulseur horizontal *a* est construit comme une grande roue à palettes plate analogue à une roue de moulin à vent et, mis en rotation par les moteurs *e*, effectue l'enlèvement du navire aérien. Les propulseurs latéraux *h*, de préférence construits également comme des roues de moulin à vent, sont mis en rotation par les moteurs *i* ou par une autre transmission de force mécanique ou électrique appropriée, aussi indépendamment l'un de l'autre et constituent par suite la résistance contre tout entraînement rotatif du corps *d* avec l'axe *b* de la turbine horizontale supérieure. Ces roues latérales *h* produisent aussi le mouvement d'avancement et de recul du navire aérien et en assurent la dirigeabilité, car leur nombre de tours peut être varié et ils peuvent le cas échéant recevoir une rotation en sens inverse.

Dans l'exemple d'exécution conforme aux deux fig. 4 à 6, aussi bien le propulseur horizontal supérieur *a* que les propulseurs latéraux *h* sont actionnés par un moteur ou un groupe de moteurs *n* avec interposition du train de roues coniques *o*. La variation de la vitesse se fait par des engrenages de changement ou organes analogues. La coupe représentée en fig. 7 montre de quelle manière le fourreau *f* est suspendu avec ses tringles *g* sur le coussinet à billes *p* fixés à l'arbre *b*.

RÉSUMÉ :

1° Un navire aérien caractérisé par le fait qu'un propulseur horizontal supérieur, construit à la manière d'une roue de moulin à vent ou d'une façon analogue, sert en même temps à produire l'ascension du navire et comme parachute;

2° Un navire aérien conforme au titre 1°, caractérisé par le fait qu'en substance il n'y a que ledit propulseur horizontal supérieur ainsi qu'un propulseur disposé de chaque côté de la nacelle qui servent à la direction du navire aérien;

3° Un navire aérien conforme au titre 1°, caractérisé par le fait qu'à l'arbre de la roue, à l'aide d'un fourreau soutenu par des coussinets à billes sur cet arbre, est suspendu le châssis de nacelle.

Massimo STIGLER.

Par procuration :

Coquillat.